

Le point sur ...

LE MÉRITE UNE APPROCHE CONCEPTUELLE

[Yves Michaud](#)

Institut national du service public | « [Revue française d'administration publique](#) »

2015/1 N° 153 | pages 15 à 21

ISSN 0152-7401

DOI 10.3917/rfap.153.0015

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2015-1-page-15.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Institut national du service public.

© Institut national du service public. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le point sur ...

LE MÉRITE UNE APPROCHE CONCEPTUELLE

Yves MICHAUD

*Philosophe**

Résumé

L'idée de mérite renvoie à la valeur et à la reconnaissance qui peut être accordée à une personne en fonction de ses qualités et de celles de ses actions. Elle se rattache historiquement et conceptuellement, en amont, à la notion de vertu (disposition durable à agir bien) et, en aval, à celle de performance (réussir de manière mesurable dans une tâche). La vertu est constitutive de la personne dans un monde humain fait d'êtres différents. La performance est, elle, détachable de la personne dans un monde d'individus. La notion de mérite est donc en porte-à-faux puisque le mérite appartient aux individus mais pas complètement. Ce qui complique encore la situation, c'est l'intervention dans les sociétés démocratiques des paramètres de l'égalité, de la justice, et, maintenant, de la différence, les individus étant par principe égaux et devant être traités avec justice, bien qu'ils soient différents. Cette situation conceptuelle compliquée explique les controverses et doutes sur la méritocratie.

Mots-clés

| Mérite, vertu, capacités, méritocratie, inégalités, liberté, justice

Abstract

— *Merit. A conceptual approach* — *The idea of merit refers to the value and the recognition which can be granted to a person in function of his qualities and to those of his actions. In regards to its origin, it reattaches itself historically and conceptually to the notion of virtue (understood as the disposition to act well) whereas its result is performance (understood as succeeding a task in a measurable manner). Furthermore, on the one hand, virtue is constitutive of the person in a human world made of different beings, performance, on the other, is detachable from the person in a world of individuals. The notion of merit is, then, at odds, because merit belongs to individuals, but not fully. What complicates furthermore the situation is the intervention within democratic societies of parameters of equality, justice and, today, of difference - individuals, being by principal equal and entitled to be treated with justice, beyond their differences. This complicated conceptual situation explains the controversies and doubts about meritocracy.*

Keywords

| *Merit, virtue, abilities, meritocracy, inequalities, freedom, justice*

* Ancien professeur aux universités de Paris, Rouen et Berkeley, directeur de l'École nationale supérieure des Beaux-arts de 1989 à 1997 et initiateur de l'Université de tous les savoirs

L'organisation méritocratique de la République française conduit naturellement à identifier méritocratie et mérite et parfois, de manière trop simple, mérite et concours ou mérite et diplôme. Or la notion de mérite ne concerne pas uniquement la distribution des positions sociales ainsi que des obligations et avantages qui leur sont associées, mais la qualité humaine en général. Elle a ce que j'appelle une « épaisseur » particulière qui tient d'abord au fait qu'elle renvoie à quelques-uns des problèmes métaphysiques les plus difficiles, comme ceux de la liberté et ceux de l'égalité entre les agents humains. D'autre part, cette épaisseur tient aussi à ce que des couches historiques différentes, certaines d'origine religieuse, d'autres juridiques et politiques, lestent cette notion.

De la manière la plus simple, le mérite, c'est ce qui rend une personne, un agent humain, digne de quelque chose – d'une récompense, d'une punition ou simplement d'une évaluation positive ou négative. On peut parler d'une relation de rétribution qui, effectivement, ne peut concerner que des personnes en raison de leurs actions : telle action appelle telle récompense ou tel châtement, telle louange ou tel blâme.

On prend en compte dans cette optique des événements distincts, des atomes d'action – à ceci près qu'une vie est faite d'une multitude d'actions.

À l'âge classique (le XVII^e siècle français), le mot de mérite désigne donc plutôt la dignité morale et sociale particulière de certaines personnes, une dignité discrète et empreinte de modestie, qui tient à la fois du bon naturel et de la vertu. C'est le sens que l'on trouve chez La Rochefoucauld, La Bruyère et les moralistes du Grand siècle. Ainsi, selon La Rochefoucauld, « le monde récompense plus souvent les apparences du mérite que le mérite même », ou encore, pour La Bruyère, « Personne presque ne s'avise de lui-même du mérite d'un autre. Les hommes sont trop occupés d'eux-mêmes pour avoir le loisir de pénétrer ou de discerner les autres ; de là vient qu'avec un grand mérite et une plus grande modestie, l'on peut être longtemps ignoré ». Le mérite ainsi conçu correspond à une suite ou une accumulation de bons comportements traduisant la vertu. Le mérite au sens général a quelque chose d'une vertu, c'est-à-dire d'une disposition à bien agir qui se manifeste tout au long d'une vie. Il reste quelque chose de cette signification dans le concept de distinctions honorifiques comme l'Ordre national du mérite. Le mérite appelle, certes, la récompense (l'argent, la médaille du travail, *etc.*), mais il doit aussi être moralement loué. Le démérite demande à être puni, mais il appelle aussi la réprobation morale. Avoir du mérite, c'est avoir fait des efforts pour atteindre le bien, accomplir son devoir ou faire bien ce qu'on avait à faire. Démeriter, c'est avoir d'une manière ou d'une autre fauté, ne pas avoir fait ce qu'il fallait. C'est pour cette raison qu'on lie implicitement ou explicitement mérite, travail et effort.

Une idée purement morale du mérite se traduirait par la possibilité pour quelqu'un d'être « méritant » sans mériter aucune récompense, ou de démeriter sans mériter aucune sanction. L'hypothèse est, à la lettre, absurde, puisque le mérite se définit par la relation, quelle qu'en soit la nature, entre une action et ses conséquences, gratifications ou sanctions. Il faut donc donner à l'hypothèse un sens plus faible : un mérite purement moral pourrait être conçu comme étant à lui-même sa propre récompense et un démérite comme une honte se suffisant à elle-même. Cet élément de satisfaction ou d'insatisfaction morale remplaçant toute récompense ou toute sanction n'est pas inconnu : parfois il nous suffit effectivement d'être méritant, sans autre forme de reconnaissance. Cela nous renvoie à une éthique des vertus et de la dignité.

Cette interprétation purement morale n'est cependant pas facile à tenir, mais elle est assez forte pour expliquer notre difficulté à concevoir l'autre position, la position rétributive. Quand on examine les usages ordinaires du verbe « mériter », on constate en effet qu'il sert souvent à dire qu'une chose, une action, une personne sont dignes d'une suite

proportionnée ou adaptée à leur nature. L'hypothèse d'une soustraction de la connotation morale met en évidence une idée de rétribution relevant de la pure proportion entre ce qui est méritoire et ce qui est mérité. Elle nous fait retrouver quelque chose qui était au cœur de la conception théologique du mérite *de condigno*, où les actes auraient droit à leur récompense ou à leur châtement en vertu d'une sorte de principe de proportionnalité mécanique : celui qui fait telle chose mérite automatiquement telle récompense ou tel châtement ; il a droit à sa récompense comme le méchant a droit à son châtement. La référence resterait anecdotique si on ne retrouvait aujourd'hui ce mérite *de condigno* sous forme abâtardie dans l'idée du salaire au mérite : celui qui est méritant dans son travail aurait logiquement droit à un salaire en proportion.

L'argument est invoqué pour justifier aussi bien les sanctions contre ceux qui ne font pas leur travail que les disparités de récompense. Il sert, à vrai dire, surtout à justifier les primes et bonus exceptionnellement élevés de certains dirigeants d'entreprises au motif de leurs responsabilités exceptionnelles.

Cette proportionnalité n'est, en son principe, pas absurde : qui rapporte beaucoup mérite beaucoup... mais uniquement parce qu'il rapporte beaucoup. Du coup on ne voit pas pourquoi il serait question ici de mérite, sinon pour « moraliser » subrepticement des rémunérations exorbitantes. En réalité, il s'agit de conditions contractuelles purement rétributives négociées par des professionnels qui passent un contrat d'intérêts. Le mérite n'a rien à voir là-dedans.

La dualité de la proportion et de l'estime morale est difficile à percevoir en français parce que nous avons le seul mot « mérite » pour les deux nuances, alors qu'en anglais, *merit* et *desert* font chacun une partie du travail.

Le mot *merit* renvoie en effet à tout trait ou qualité permettant d'attribuer louanges, récompenses et prix. Le *demerit* a la même signification mais négative.

Que le terme désigne « tout » trait ou qualité signifie qu'une personne peut posséder des mérites qu'elle ne mérite pas moralement mais pour lesquels elle a le droit d'être récompensée, primée, ou louangée. L'étudiant doué mérite sa mention et les félicitations du jury même s'il n'a fait aucun effort et est donc sans mérite moral. Encore une fois, en français, le verbe « mériter » correspond le mieux à ce sens, puisqu'on peut mériter l'éloge moral, la rétribution prévue par les conventions du travail pour avoir accompli sa tâche, le châtement prévu par la loi ou la sélection sportive quand on a satisfait aux minima définis par la fédération d'athlétisme.

Le terme *desert* est, lui, lié à l'action volontaire, et donc à quelque chose de l'ordre de l'effort. On « mérite », au sens de *to deserve*, ce que l'on a volontairement fait et produit. L'athlète qui s'est entraîné dur mérite de gagner, l'étudiant qui a travaillé d'arrache-pied mérite sa réussite.

Les expressions courantes selon lesquelles quelqu'un « ne mérite pas » ce qui lui est arrivé (il ne méritait pas d'échouer, il ne méritait pas d'être pris dans cet attentat, il ne méritait pas de mourir si jeune, il ne méritait pas cette infamie) se comprennent du point de vue de ces usages. On veut dire que l'individu n'a rien fait qui lui vaille cela : il n'a pas négligé ses révisions, il n'a pas eu de conduite imprudente, il n'a pas détruit sa santé par les abus ou la drogue, il a fait honnêtement son travail, *etc.*

Que le mérite n'ait pas uniquement à voir avec la signification morale, mais qu'il soit difficile d'en faire abstraction, est confirmé par l'étymologie, qui va dans le sens de la simple rétribution alors que l'évolution des usages réintroduit au contraire... la dimension morale.

Le terme « mérite » remonte en effet aux verbes latins *mereo* et *mereor* qui signifient « recevoir comme part ou comme prix » et plus clairement encore « se faire payer », notamment pour un soldat qui touche sa « solde ». Si bien que le verbe *merere* pouvait être

synonyme de « servir dans l'armée » tout court. Le sens latin originel est donc rétributif et non moral : on mérite ce à quoi on a droit comme rétribution de son action, en bien comme en mal ; on reçoit le salaire de sa peine ou de sa mauvaise conduite. La remontée au grec ancien *meiromai* confirme cette signification : le verbe veut, lui aussi, dire « obtenir en partage » et on obtient en partage sa part (*méros*) – qui est aussi son destin (*moira*).

Ces réflexions mettent en évidence l'ambiguïté des bases du mérite : certaines qualités ou actions donnent droit à ou créent un titre à quelque chose sans qu'il y ait à proprement parler de mérite moral ; d'autres ont une portée morale. Il faut alors examiner ces qualités et capacités, tenter de distinguer celles qui sont sources ou non de mérite – et de quel mérite. Il faut aussi examiner les droits et titres que l'individu a ou se crée en fonction de ses caractéristiques, de ses actions et de leur continuité. Bien évidemment, la question de la liberté sera constamment présente à l'arrière-plan de ces investigations. Pour avoir du mérite, il faut « y être pour quelque chose » : la liberté de l'agent est la condition nécessaire du mérite. Comment penser cette liberté ? Et que peut-il rester du mérite si on ne parvient pas à penser la liberté ?

Les capacités sources de mérite sont multiples et diverses : capacités physiques ou mentales, capacités morales aussi si l'on pense à la sensibilité et à la sociabilité. Elles opèrent dans certaines circonstances et conditions : travail scolaire, activité professionnelle, compétition sportive, présence médiatique, relations humaines, *etc.* Ce sont, pour la plupart, des données de départ qui ouvrent ou ferment des possibilités à l'agent. Cela va des caractéristiques physiques héritées de ses parents et de son groupe de population à des qualités plus difficiles à définir comme les dons ou talents. Certaines peuvent être développées par l'exercice, l'éducation et l'entraînement, que ce soit par la volonté de l'agent ou parce que les situations rencontrées l'y ont amené. D'autres qualités sont sources de mérite proprement moral. Ce sont ces qualités qui nous rendent proprement « méritants » : le sens de l'effort, l'acharnement contre l'adversité, la constance morale, la réflexion et la prudence, l'application et le soin, le sens de la responsabilité, la disponibilité envers autrui, *etc.* On peut y voir des qualités morales propres au bon naturel de l'individu ou considérer qu'elles sont, elles aussi, le produit d'un dressage moral, d'origine familiale, civique ou religieuse.

À quoi s'ajoute l'idée d'un effort particulier pour mettre en œuvre le reste des capacités. Être intelligent, doué physiquement, être beau ne suffisent pas si ces capacités ne sont pas mises en œuvre. L'individu doué à qui tout réussit n'a pas à proprement parler de mérite. Celui qui laisse en jachère ses talents les gâche. En revanche l'effort et la ténacité peuvent jusqu'à un certain point pallier le manque de dons et de capacités. La dimension morale du mérite prend alors le pas sur les capacités et parfois les remplace. Les *success stories* de personnes handicapées, accidentées, défavorisées, parvenant à vaincre leur handicap et à devenir « comme les autres », voire « mieux que les autres », sont un des lieux communs de la littérature du mérite.

Cette dimension de l'effort, cette force de l'individu qui lui permet de passer à l'acte, de mettre en œuvre ses capacités, tient à son caractère d'agent, à ce que l'on peut appeler son « agentivité »¹, faute que nous disposions en français d'un terme équivalent au mot anglais *agency*. Si tout vient sans effort, il n'y a pas mérite car il n'y a pas agentivité. Ajoutons : effort autonome, pas effort imposé. Le jeune athlète soumis depuis l'enfance

1. L'agentivité est la capacité d'un individu à être auteur de ses actes, par opposition à tous les cas où son action est déterminée par des causes extérieures, qu'elles soient sociales ou physiques (le handicap étant une de ces causes physiques, au même titre que la prison ou la contrainte physique). L'agentivité a donc à voir avec la liberté d'initiative de l'individu, non la liberté de faire n'importe quoi mais celle d'agir en harmonie avec sa nature et lui-même.

à un entraînement impitoyable a pour premier mérite celui d'avoir eu la force d'âme de résister à l'entraînement. Le mérite de ses victoires en prend quelque chose de dérivé.

Parler d'agentivité identifie un trait important de la situation mais ouvre plus de problèmes qu'il n'en résout. Derrière la notion d'agentivité se profile en effet celle de la liberté de l'agent et celle de ses capacités aussi bien morales personnelles que contextuelles et circonstanciées d'action – toutes choses que l'économiste Amartya Sen a identifiées en liant liberté et capacités de base. Un enfant qui pourrait devenir un musicien prodige aura besoin à la fois de ténacité et de passion pour développer ses dons mais, né dans une famille qui ignore jusqu'à ce qu'est la musique, il lui aura fallu probablement aussi le hasard circonstanciel d'une rencontre ou d'une découverte. Évidemment on se lance ainsi dans une recherche sans fin sur les possibilités qui permettent ou non aux mérites de s'épanouir, mais cela n'enlève rien à la pertinence de la remarque : l'agentivité a ses conditions aussi bien internes que de contexte.

Un problème crucial est celui de la diversité de ces capacités et de leur caractère opaque. Des qualités physiques comme la force, la souplesse, la résistance sont des propriétés du corps faciles à appréhender et même à mesurer au moyen de tests physiques et physiologiques. On peut déterminer quel travail est accompli dans un exercice donné avec quel effort cardiaque et quel stress organique, on peut mesurer le temps de récupération, et ainsi de suite. C'est ce que font les entraîneurs et techniciens du sport quand ils recrutent très tôt les enfants doués de qualités physiques exceptionnelles pour en faire des champions. Les capacités intellectuelles sont déjà plus difficiles à localiser – est-ce que ce sont des propriétés du cerveau, de l'esprit, de la personne ? – et à mesurer, que ce soit à travers des épreuves spécifiques d'examen, ou par mesure psychotechnique de « l'intelligence ». La beauté est en grande partie corporelle mais pas uniquement, elle est facilement reconnaissable mais très variable selon les critères adoptés et, en dehors des sacro-saintes « mensurations » des super-modèles, on ne dispose guère de moyens de la mesurer. Quant à l'effort, au dévouement, à l'acharnement, à la ténacité, ce n'est pas parce qu'on les attribuera au caractère, à la personne, à ce qu'aujourd'hui on appelle le « mental » qu'on sera plus clair et c'est encore une autre affaire de les évaluer – pour ne rien dire de les mesurer. Il n'est pas facile de simuler la force même si certains savent « rouler les mécaniques ». C'est déjà plus facile pour l'intelligence quand on sait rester muet ou prendre des airs entendus. La tromperie sur l'effort, la ténacité, l'acharnement est très courante – il suffit d'avoir l'air affairé, de rester tard le soir au bureau ou d'afficher le rictus ou l'air concentré de circonstance. Une des principales objections à l'idée d'une rémunération des activités professionnelles au mérite vient de ce qu'il est possible de faire semblant de travailler tout en affichant tous les signes de l'effort et du dévouement et en profitant du caractère collectif du travail.

En fait, seule l'identification des bases génétiques des capacités dénouerait ces difficultés – encore faudrait-il connaître le poids de ce qui vient se rajouter au génétique (l'épigénétique apporté par l'expérience et les circonstances) et surtout les conditions elles-mêmes génétiques de l'activation des capacités – ce qui nous ramène subrepticement à la question de l'agentivité, déplacée maintenant du domaine moral au domaine génétique. Le langage courant le dit à sa manière quand il parle de gènes de la paresse ou de gène de l'hyperactivité : c'est une manière de dire qu'il y a un enracinement profond de ces dispositions, mais que l'on ne sait ni en quoi elles consistent ni comment elles marchent.

Ce glissement des capacités à leurs éventuelles bases génétiques fait prendre conscience de la nécessité d'élargir la réflexion aux capacités négatives, aux moindres capacités et aux incapacités. Une théorie des mérites ne peut pas être uniquement une

théorie des mérites positifs. Elle devrait être aussi une théorie des handicaps. Même si ces « qualités négatives », nous le savons bien, ont pour cause l'hérédité ou les accidents de la vie, elles sont distribuées comme par une loterie : sans avoir besoin de nier le déterminisme causal dont nous voyons les effets dans les distributions statistiques, nous sommes tous prêts à croire que les choses auraient pu être autres. Nous souhaiterions être né dans une autre famille, avoir eu d'autres parents, partir avec une autre donne en n'étant pas qui nous sommes : être plus grand ou plus beau ou plus rapide, *etc.* La victime, le handicapé par accident se disent, eux, qu'ils ont été là au mauvais moment, qu'ils ont eu une malchance noire. Nous ne sommes en général sensibles qu'aux handicaps lourds et marqués. Nous tendons aussi à voir les capacités comme si elles étaient soit positives, soit purement et simplement absentes : on serait beau ou rien d'autre. En réalité, les capacités se déploient sur un continuum. On peut être fort, moyennement fort, faible et même débile, on peut être solide, assez solide, fragile ou maladif, on peut être superbe, beau, « moyen », ordinaire, laid, affreux ou repoussant, on peut être adroit, agile, assez adroit, maladroit, gauche, ou dystaxique, rapide, lent ou retardé, et ainsi de suite. Bref, on a un certain degré de capacités, et on a, ou n'a pas, la chance d'avoir hérité de tel degré de capacités. Il y a ceux qui sont bien tombés et ceux qui ont la malchance de partir avec un handicap.

Dans certains cas, le handicap surmonté démultipliera les mérites, comme lorsque l'on valorise la réussite d'un malvoyant ou les performances sportives d'un handicapé. Ces réussites ne doivent pourtant pas cacher que dans la plupart des cas, le handicap supprime purement et simplement la possibilité du mérite : le retardé mental aura peut-être la chance de se développer du mieux possible jusqu'au niveau que lui autorise son handicap, mais il n'aura pas le mérite qui se gagne dans la compétition des dons – sauf si on lui assure d'une manière ou d'une autre des conditions de compétition qui neutralisent son handicap. Si l'importance de l'agentivité réintroduisait la problématique de la liberté, ces remarques sur la donne de départ nous font toucher du doigt le rôle de la chance dans la distribution des capacités. Il nous faudra donc introduire un questionnaire supplémentaire sur les différences, les inégalités et les différentes manières de rétablir l'égalité ou de tenir compte des inégalités et des différences.

*

* *

Ces interrogations conduisent soit à renverser la perspective en cherchant du côté des mesures de discrimination positive qui corrigeraient les inégalités et handicaps de départ, soit à faire paradoxalement des inégalités et handicaps des sources de mérites particuliers. On pourrait ainsi soutenir qu'il y a du mérite à faire partie d'une minorité défavorisée ou à hériter d'un handicap – un mérite pour ainsi dire négatif. Les capacités et incapacités de départ sont des données qui déterminent le cours des actions. Les mérites retirés de ces actions deviennent, du coup, secondaires puisque les conditions initiales commandent la suite. Si vous êtes intelligent de naissance ou doué physiquement, vous n'avez guère de mérite à réussir. Si vous êtes retardé ou lourdement handicapé, vous n'avez pas non plus de démerite. Si vous êtes naturellement sociable, votre sympathie pour le prochain est sans mérite. Tout était déjà là au départ.

Voudrait-on se replier sur l'agentivité indispensable pour mettre en œuvre les capacités qu'on n'échapperait pas plus à l'interrogation : qu'est-ce qui déclenche l'action ? Qu'est-ce qui fait que l'on fait l'effort d'exercer ses capacités, de mettre en valeur ses

dons, de faire fructifier ses talents ? Est-ce un don du ciel ? Est-ce l'éducation reçue des parents ? Sont-ce les circonstances ? Est-ce un gène... reçu des parents aussi ? Est-ce un acte de libre volonté ? Bref, de quelque côté qu'on se tourne, une théorie du mérite passe inévitablement par les deux cases « liberté » et « égalité » de la réflexion métaphysique. Or ces deux notions sont en train de recevoir (et risquent de plus en plus de recevoir dans un avenir proche) des redéfinitions et reconsidérations qui rendront la notion de mérite encore plus problématique qu'elle ne l'est aujourd'hui...